

**Code de conduite
de la société
EFAFLEX Tor- und
Sicherheitssysteme GmbH & Co. KG**



Sommaire

Préface	3
Définition et champ d'application.....	4
Culture d'entreprise	4
Principes	5
Droits de l'homme.....	6
Travail des enfants.	6
Égalité de traitement.....	6
Conditions de travail équitables.....	6
Sécurité au travail et protection de la santé	7
Qualité et sécurité des produits	7
Protection de l'environnement.....	8
Lutte contre le blanchiment de capitaux.....	8
Interdiction de toute forme de corruption.....	8
Invitations, cadeaux, événements	9
Dons et parrainage	9
Prévention des conflits d'intérêt	9
Attribution de contrats.....	9
Comportement envers les concurrents	10
Respect des dispositions fiscales et de droit commercial	10
Traitement des informations et d'autres actifs.....	10
Protection des données.....	11
Respect du Code de conduite d'EFAFLEX	11
Questions.....	11

PRÉFACE

Mesdames, Messieurs,

Chères collaboratrices et collaborateurs,

Depuis sa création en 1974, EFAFLEX Tor- und Sicherheitssysteme GmbH & Co. KG (appelée « EFAFLEX » ci-après) a pu s'établir comme partenaire commercial fiable et compétent, ce dont nous sommes très fiers.

Nous sommes considérés par nos clients et le large public dans le monde entier comme le premier fabricant de systèmes de portes industrielles rapides et sûres. L'histoire de notre succès est fondée en particulier sur l'excellente qualité de nos produits, notre capacité d'innovation, notre orientation sur les clients et sur le marché et, surtout, sur l'intégrité, notre culture d'entreprise et nos valeurs vécues. Un traitement toujours irréprochable et responsable de chaque collaboratrice et de chaque collaborateur est indispensable pour conserver et développer cette excellente réputation et notre position de leader mondial.

Pour relever ce défi et protéger l'entreprise de l'inconduite, le présent code de conduite définit des normes servant de base au comportement d'EFAFLEX dans les relations d'affaires. Le code de conduite comprend les règles de conduite contraignantes dans le monde entier pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs d'EFAFLEX dans tous les sites, y compris la direction et les autres cadres dirigeants. Il devrait garantir un environnement de travail productif et protégé, fondé sur nos valeurs fondamentales et offrant la sécurité. Nos objectifs communs sont le respect des lois, l'intégrité, le respect mutuel, l'honnêteté et l'équité.

Le présent code de conduite devrait vous servir de fil conducteur pratique et d'aide à l'orientation, mais il ne peut pas, par nature, couvrir toutes les lois en vigueur, réglementations et situations. Si vous avez des observations, propositions d'amélioration ou questions, les directeurs, à côté de vos supérieurs hiérarchiques et les interlocuteurs de conformité, sont également à votre disposition à tout moment. Ainsi, si vous avez un doute, n'hésitez pas à poser des questions.

N'oubliez jamais: la conformité ne peut réussir que si nous tous œuvrons ensemble. Le respect des lois et des règlements intérieurs est une évidence à nos yeux. Par conséquent, agissez toujours de la même manière que vous l'attendez des autres : juridiquement irréprochable, intègre et franche.

Hans-Jörg Kremser
Directeur
Département technique

Achim Gippers
Directeur
Département de distribution

DÉFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION



Chaque collaboratrice, chaque collaborateur d'EFAFLEX et toutes les personnes travaillant chez EFAFLEX et s'identifiant comme divers (appelés ci-après « **collaborateurs** » de façon neutre et sur un pied d'égalité pour les femmes, les hommes et les divers) doivent connaître et respecter les dispositions légales et autres normes applicables à leurs activités. Le code de conduite devrait alors servir d'aide à l'orientation aux collaborateurs. Il est obligatoire de la même manière pour les collaborateurs, les directeurs et les cadres dirigeants. En outre, EFAFLEX s'efforcera de convenir avec ses partenaires commerciaux du respect des normes fixées dans le code. Ainsi, le code de conduite constitue la base de toute notre activité économique.

Les dispositions et conventions du contrat de travail d'EFAFLEX n'en sont pas affectées. Le code sert plutôt à promouvoir une meilleure compréhension de ce qui est attendu de nous pour garantir que nous agissons constamment dans le cadre des lois en vigueur, de manière responsable et intègre. EFAFLEX contrôlera activement le respect du code de conduite.

Le non-respect des lignes directrices peut porter un préjudice considérable à l'entreprise et à ses collaborateurs : à l'activité économique comme telle, à l'environnement, aux personnes et à la bonne réputation que nous avons acquise tous ensemble. Les violations des normes fixées dans le code peuvent entraîner des mesures disciplinaires ainsi que des poursuites pénales ou civiles. Par conséquent, le comportement responsable est important et exige un respect d'autant plus grand, compte tenu des conditions cadres entrepreneuriales toujours changeantes.

Les normes fixées dans notre code ont une influence déterminante de la manière dont EFAFLEX conçoit ses relations avec les clients, les partenaires, les autorités, les partenaires commerciaux ainsi qu'avec les personnes et l'environnement. Elles devraient nous donner une orientation claire concernant le comportement attendu de nous dans les circonstances données.

CULTURE D'ENTREPRISE



Notre culture d'entreprise se caractérise par les valeurs que nous vivons : loyauté, durabilité, respect, confiance, qualité, innovation, intégrité et conciliation entre famille et travail. Ces valeurs constituent la base de notre coexistence et nous fournissent des lignes directrices pour une coopération axée sur l'esprit d'équipe.

Ces valeurs traversent l'histoire de notre succès pendant des années. Il est d'autant plus important pour nous que chaque collaborateur puisse s'identifier avec notre culture d'entreprise.

Loyauté

EFAFLEX est une entreprise familiale : pour nous, la loyauté figure au premier plan. La cohésion familiale, et nous entendons par là la cohésion de la famille EFAFLEX, est importante aussi bien dans les périodes fructueuses qu'infertiles, car nos collaborateurs sont un élément fondamental et indispensable de notre succès.

Durabilité

En tant qu'entreprise familiale, nous avons compris à quel point le travail durable est important pour permettre aux générations suivantes de vivre et de travailler. Notre comportement est marqué par la durabilité et la conscience environnementale.

Nous sommes tous responsables de la protection de l'environnement dans notre domaine de travail et nous engageons à respecter les lois, prescriptions et normes en matière de protection de l'environnement.

Respect

Seulement celui qui est traité avec respect peut se sentir bien dans son environnement de travail et réaliser ainsi un travail de qualité. Il est d'autant plus important que nous tous en imprégnons et nous traitons réciproquement avec respect.

Confiance

Nous aimerions que nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires puissent nous faire une confiance illimitée, et nous leur aussi. C'est pourquoi nous exigeons l'honnêteté et la communication ouverte pour créer une base de confiance de l'estime.

Intégrité

Conserver et renforcer le succès est l'objectif principal de chaque entreprise. L'intégrité signifie pour nous la probité, l'honnêteté et la coexistence ouverte et équitable. Le respect des normes éthiques est une évidence à nos yeux.

PRINCIPES



Pour le développement et l'encouragement de l'intégrité de tous les collaborateurs et cadres dirigeants, il est indispensable que tous se conforment aux exigences fondamentales de comportement.

Respect des lois, équité

Les collaborateurs d'EFAFLEX respectent le droit en vigueur sous forme de lois, prescriptions et consignes de travail internes.

EFAFLEX exerce ses activités économiques dans le monde entier, ce qui signifie que ses collaborateurs sont soumis aux lois en vigueur dans les différents pays où ils travaillent. Le code fixe des exigences minimales en termes de comportement attendu de tous les employés d'EFAFLEX. Si les lois locales ou autres directives en vigueur d'EFAFLEX sont plus restrictives que notre code, les lois locales ou autres directives en vigueur d'EFAFLEX ont la priorité. Si vous ne savez pas exactement quelles lois ou directives s'appliquent à vous et à votre lieu de travail, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique ou la direction.

Les collaborateurs d'EFAFLEX sont justes, respectueux et dignes de confiance dans toutes leurs activités et relations d'affaires. Ils sont guidés dans leur comportement par l'honnêteté et la probité et utilisent leur capacité de jugement judicieusement et évitent les conflits d'intérêts entre les affaires professionnelles et privées. Le collaborateur ne doit pas utiliser sa position professionnelle pour obtenir des avantages personnels, de même qu'il ne doit pas encourager les actions en contradiction avec les règles de conduite d'EFAFLEX.

En particulier, les pratiques immorales et corrompues des collaborateurs ou des directeurs ne sont pas tolérées. EFAFLEX interdit strictement toute implication ou tolérance de toute sorte de corruption.

Responsabilité de la réputation

Chaque collaborateur d'EFAFLEX est aussi son représentant et forge dans une large mesure la réputation d'EFAFLEX par son attitude, sa conduite et ses actes. Il doit respecter et promouvoir cela. Par conséquent, il prend en compte et respecte les particularités culturelles du pays respectif et s'en inspire dans tous les égards, et notamment dans son travail.

Attitude envers les collègues, les partenaires commerciaux et les tiers

Tous les collaborateurs d'EFAFLEX contribuent, dans leurs interactions quotidiennes, à une culture d'entreprise marquée par la franchise, l'honnêteté, l'estime et la tolérance. La personnalité et la dignité de tout un chacun doit être respectée. Les collaborateurs d'EFAFLEX sont des partenaires commerciaux et collègues fiables qui respectent leurs engagements.

Modèle

Il est attendu des collaborateurs occupant des postes de direction ou exerçant des fonctions de direction, selon leurs fonctions au sein de l'organisation et leurs obligations découlant du contrat de travail qui y sont liées, qu'ils soutiennent et encouragent un environnement de travail dans lequel le comportement éthique est reconnu, apprécié et mis en exemple. Ils doivent s'assurer que leurs collaborateurs et leurs équipes respectent le code de conduite et disposent également des ressources qui y sont nécessaires. Les collaborateurs occupant des postes de direction soutiennent les collaborateurs qui font part, de bonne foi, de leurs interrogations ou inquiétudes en rapport avec des questions éthiques et contribuent à la surveillance du respect des normes figurant dans le code et à la mise en œuvre pratique. Chaque collaborateur occupant un poste de direction montre exemple en permanence et encourage les autres de se comporter de la même manière.

DROITS DE L'HOMME



EFAFLEX soutient la protection et la promotion des droits de l'homme. Les principes directeurs des Nations unies et les lois en vigueur en matière d'économie et de droits de l'homme sont respectés en permanence par chaque collaborateur.

En tant que groupe agissant au niveau international, EFAFLEX veille à ce qu'aucune de ses activités méprise et / ou viole les droits de l'homme.

TRAVAIL DES ENFANTS



EFAFLEX ne tolère aucune forme de travail des enfants ni l'exploitation des enfants et / ou adolescents. L'âge minimal pour un emploi chez EFAFLEX ne doit pas être inférieur à 14 ans.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT



Les discriminations liées à la race, aux origines ethniques, à la religion, au sexe, au(x) handicap(s), aux convictions, à l'identité sexuelle ou à l'âge sont interdites chez EFAFLEX. Cela s'applique en particulier aux rapports avec les collègues, collaborateurs, partenaires commerciaux et tiers, ainsi qu'à l'embauche, à la promotion ou au licenciement des collaborateurs. EFAFLEX s'engage à offrir un environnement de travail empreint d'égalité des chances, exempt de toute forme de discrimination et de harcèlement, que ce soit au sein de l'entreprise, envers les clients ou le public ou par le biais de l'utilisation de systèmes informatiques d'EFAFLEX et indépendamment de leur nature verbale, physique ou visuelle.

Nous abordons chaque personne de la même manière, indépendamment de ses origines culturelles, de son sexe, de ses fonctions ou de son ancienneté.

Nous traitons les autres comme nous aimerions être traités nous-mêmes.

CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

Rémunération appropriée & salaire minimal

EFAFLEX respecte le droit à une rémunération appropriée qui s'oriente sur les salaires minimaux garantis par la loi, les prestations des collaborateurs et le marché du travail respectif. Tous collaborateurs reçoivent une rémunération adéquate à leur travail.

Respect de la durée du travail

Bien entendu, les lois relatives au temps de travail nationales respectives sont respectées. EFAFLEX soutient un développement constant pour améliorer le monde de travail. En outre, nous nous orientons toujours sur les contrats conclus avec nos collaborateurs.

Conciliation entre la famille et la vie professionnelle

Dans un monde et à une époque où il va de soi que les femmes et les hommes ont la possibilité de concilier la famille et la vie professionnelle, il est d'autant plus important que l'employeur y apporte son soutien. Dans notre façon de penser et d'agir, nous tenons aussi toujours compte des intérêts familiaux de nos collaborateurs. Par conséquent, EFAFLEX soutient naturellement la conciliation entre la famille et la vie professionnelle.

Engagement social et activités politiques

EFAFLEX se prononce en principe en faveur d'un engagement social de ses collaborateurs dans des associations et organisations ou dans le service public au niveau local ainsi qu'au niveau suprarégional. Les supérieurs hiérarchiques accordent des espaces libres nécessaires à leurs collaborateurs pour cet engagement, notamment pour la participation aux conseils municipaux, communaux et d'arrondissement. Cela ne vaut pas pour les membres des parties interdites. Dans le cadre de son engagement personnel, chaque collaborateur d'EFAFLEX doit veiller à ce que l'entreprise ne soit pas impliquée dans des campagnes politiques ou discussions publiques.

Formations initiales et continues

En tant que fabricant de portes rapides industrielles professionnel, réputé et agissant à l'échelle mondiale, nous attachons une grande importance à la qualification de nos collaborateurs. Pour cette raison, les formations initiales et continue personnelles et professionnelles constantes de nos collaborateurs sont importantes. L'objectif est de dispenser aux collaborateurs des connaissances en fonction des besoins sur la base de l'état de leurs connaissances respectif. Les collaborateurs ont la possibilité de suivre des formations internes et externes, après concertation avec leurs cadres dirigeants.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTÉ



Nous respectons toutes les lois, prescriptions et normes en matière de sécurité au travail en vigueur sur le lieu de travail dans l'intérêt de la santé et de la sécurité de tous les collaborateurs et les visiteurs.

Dans une entreprise, dans laquelle un grand nombre de collaborateurs et de personnes extérieures s'expose tous les jours aux divers risques, le sujet de la sécurité au travail relève d'une importance particulière. Dans tout ce que nous faisons, la santé et la sécurité des collaborateurs, des partenaires commerciaux et, tout naturellement, de nos visiteurs occupent une position prioritaire et doivent être garanties à chaque instant.

Nous avons tous la responsabilité de créer un environnement sûr pour nous, nos collègues et aussi pour nos visiteurs, ainsi que celle d'éliminer les risques ou de les signaler le plus tôt possible. Notre objectif est de préserver la sécurité de tous.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS



succès.

Depuis la toute première porte rapide fabriquée par EFAFLEX, notre priorité absolue est de garantir la qualité et la sécurité supérieures de nos produits. Nos produits persuadent par leurs caractéristiques de fabrication et de performance ainsi que par une sécurité durable et fiable, puisque la satisfaction des clients d'EFAFLEX est décisive pour notre

Afin de réduire un éventuel risque d'accident, nous élaborons quotidiennement de nouveaux concepts et améliorations pour être constamment à jour en termes de normes et de prescriptions.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



La protection de l'environnement et l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles sont pour nous une priorité absolue. EFAFLEX veut rendre ses affaires respectueuses de l'environnement et améliore constamment l'éco-efficacité par le biais de la responsabilité de la direction correspondante et de l'engagement de tous les collaborateurs. Tous les collaborateurs, y compris les cadres dirigeants d'EFAFLEX, veillent au respect des lois et de ses propres normes élevées. La conception de nos produits respectueuse de l'environnement, la sécurité technique et la protection de la santé sont des objectifs cibles constants. Chaque collaborateur doit contribuer de manière durable par son propre comportement à la réalisation de ces objectifs et utiliser les ressources de façon durable et parcimonieuse dans le but de maintenir la charge environnementale à un niveau minimal.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX



Le blanchiment de capitaux désigne l'injection dissimulée de capitaux générés illégalement dans le flux financier légal. Le blanchiment de capitaux est pénalisé presque dans tous les pays du monde et entraîne des sanctions sévères pour tous les participants. EFAFLEX coopère uniquement avec des partenaires commerciaux sérieux agissant dans le cadre des dispositions légales et ne recourant pas à des moyens financiers illégaux. Nous nous opposons à toute forme de blanchiment de capitaux et prenons toutes les mesures nécessaires pour faire cesser toutes les activités liées au blanchiment de capitaux. Nous vérifions constamment et de façon extrêmement précise la traçabilité de nos modes de paiements ainsi que l'identité de la (des) personne(s) et/ou des sociétés qui effectuent les paiements.

INTERDICTION DE TOUTE FORME DE CORRUPTION



La corruption porte préjudice à la concurrence, cause des dommages économiques considérables et est interdite dans le monde entier. Cela s'applique à toutes les activités autant au niveau national qu'à l'étranger. La corruption décrit l'offre, la promesse ou l'attribution ainsi que l'exigence et l'acceptation d'avantages financiers ou immatériels indus dans le but d'influencer une décision ou un acte commercial dans son propre intérêt ou en faveur d'EFAFLEX aux frais des autres.

Les violations peuvent entraîner des peines pécuniaires et peines privatives de la liberté considérables pour les particuliers et des amendes pour l'entreprise. Par conséquent, EFAFLEX ne tolère ni corruption, ni toute autre forme d'acceptation et / ou d'octroi d'avantages !

Nous ne traitons qu'avec des clients, fournisseurs, représentants commerciaux, conseillers ou autres intermédiaires sérieux dont les pratiques commerciales sont juridiquement irréprochables. En recourant à des intermédiaires, chacun doit s'assurer que le mandataire s'engage clairement pour la lutte contre la corruption.

INVITATIONS, CADEAUX ET ÉVÉNEMENTS



Les invitations et les cadeaux font partie de la coexistence humaine et de la civilité. Les collaborateurs d'EFAFLEX peuvent adresser aux partenaires commerciaux des invitations usuelles et appropriées et faire des cadeaux dans la mesure du raisonnable et en accepter de leur part. Les cadeaux et invitations dépassant ce cadre doivent être discutés avec le supérieur hiérarchique. Les collaborateurs d'EFAFLEX ne doivent pas accepter de cadeaux ni de libéralités susceptibles de compromettre une prise de décision indépendante et / ou porter atteinte au Code de conduite d'EFAFLEX.

DONS ET PARRAINAGE



Nous considérons les dons et le parrainage comme une responsabilité visant rendre à la société une partie de notre succès. Pour cette raison, EFAFLEX participe aux dons en numéraire et en nature aux projets d'utilité publique ou de bienfaisance, dans les domaines de l'éducation, de la science, de l'art, de la culture, du sport et du social.

Les dons à partir de 500 € sont autorisés uniquement après l'approbation préalable de l'assemblée des actionnaires. Les dons que nous faisons ne sont pas liés aux transactions, sans attente de contrepartie et en conformité avec les valeurs que nous voulons défendre en tant qu'entreprise.

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS



Des conflits d'intérêts peuvent se produire dans des situations où les intérêts personnels des collaborateurs entrent en conflit avec les intérêts d'EFAFLEX.

Les conflits d'intérêts font naître des doutes sur la qualité des décisions commerciales prises et sur l'intégrité de la personne qui les prend.

Les conflits d'intérêts ou même l'apparence d'un conflit d'intérêts doivent être constamment évités. Chaque collaborateur doit séparer ses intérêts privés des intérêts d'EFAFLEX.

Les conflits d'intérêts sont possibles en particulier en cas de contacts privés avec des collaborateurs des partenaires commerciaux ou des concurrents, en cas d'activités pour leur compte ou en cas de participations directes ou indirectes de 5 pour cent et plus dans de telles entreprises. Chaque collaborateur qui identifie un tel conflit d'intérêts doit en informer immédiatement son supérieur hiérarchique, la direction ou les interlocuteurs pour des questions de conformité pour régler la situation ensemble.

ATTRIBUTION DE CONTRATS

Chaque offre subit un contrôle juste et impartial. Les collaborateurs chargées d'attribution de contrats doivent respecter notamment les règles suivantes :

Les partenaires doivent être traités de la même manière dans la concurrence pour les contrats.

Les conflits d'intérêts potentiels (voir à ce sujet « Prévention des conflits d'intérêts ») susceptibles de se produire en rapport avec l'attribution de contrats doivent être signalés au supérieur hiérarchique avant la prise de la décision.

Les collaborateurs qui ont des liens de parenté ou d'alliance avec des collaborateurs des entreprises sous-traitantes ou ont un autre rapport étroit ne doivent pas décider, directement ou indirectement, de l'attribution de contrats à ces sociétés.

Aucun collaborateur ne doit exécuter des commandes privées des sociétés avec lesquelles il maintient des relations commerciales s'il en peut être avantagé. Cela s'applique particulièrement lorsque le collaborateur peut influencer directement ou indirectement l'attribution de contrats à ces partenaires.

COMPORTEMENT ENVERS LES CONCURRENTS



Le groupe EFAFLEX entier s'est engagé en faveur d'une concurrence internationale ouverte et loyale sur tous les marchés sur lesquels l'entreprise est présente. C'est une évidence pour nous tous de ne pas risquer la confiance de nos partenaires commerciaux et de nos clients par des pratiques commerciales déloyales.

Par conséquent, nous ne passons pas en principe d'accords avec les concurrents sur les prix, le partage du marché ou du territoire, la participation aux appels d'offres ou d'autres questions économiquement sensibles. Nous n'échangeons pas les informations sur les prix ou les conditions de vente. Envers les clients, nous respectons les règles de la concurrence et n'émettons pas de directives au sujet des prix de vente.

RESPECT DES DISPOSITIONS FISCALES ET DE DROIT COMMERCIAL

EFAFLEX s'engage expressément à exécuter correctement et à respecter les dispositions fiscales et relevant du droit commercial en vigueur. Lors de l'élaboration de documents financiers, nous veillons à ce qu'ils soient toujours conformes aux principes comptables en vigueur et qu'ils soient établis correctement et ponctuellement.

Nous nous attachons à structurer nos transactions de manière à obtenir une appréciation fiscale en bonne et due forme.

TRAITEMENT DES INFORMATIONS ET D'AUTRES ACTIFS



Protection des secrets professionnels et commerciaux

Les informations commerciales concernant EFAFLEX sont les actifs essentiels ayant une importance fondamentale pour le succès de l'entreprise. Ces informations sont confidentielles par principe et doivent être protégées pour cette raison. Nous signalons expressément les obligations de confidentialité contractuelles.

Dans l'intérêt d'EFAFLEX, nous devons protéger au mieux en particulier nos secrets professionnels et commerciaux ainsi que notre propriété intellectuelle (comme p. ex., les marques, les brevets, les dessins et modèles / designs, les droits de l'auteur et le savoir-faire) pour pouvoir continuer de nous distinguer de nos concurrents dans l'avenir. Par conséquent, nous traitons confidentiellement tous les faits, informations, opérations et processus internes (p. ex., techniques de production, modèles, stratégies commerciales, relations d'affaires, contrats, litiges, projets de produit et de marketing ainsi qu'informations financières) et ne les communiquons pas à des tiers.

Chaque collaborateur d'EFAFLEX doit protéger les informations commerciales confidentielles de l'accès par des personnes non autorisées et être particulièrement prudent lors du traitement de telles informations. Chaque collaborateur est tenu de signaler immédiatement à la direction tout défaut de sécurité.

Actifs

Tout collaborateur a l'obligation d'utiliser la propriété de l'entreprise (p. ex., les meubles, les installations, les véhicules de fonction) de manière responsable, en prendre soin et la protéger contre la perte, l'endommagement, l'abus, le vol, le détournement ou la destruction. En outre, les actifs de l'entreprise ne doivent être utilisés à des fins privés que dans des cas exceptionnels et bien définis.

Communication avec les autorités de surveillance et les médias.

Toute communication faite en nom d'EFAFLEX aux autorités de surveillance ou aux médias ne doit l'être que par des collaborateurs autorisés.

PROTECTION DES DONNÉES



En tant qu'entreprise agissant à l'échelle internationale, EFAFLEX considère l'utilisation des technologies d'information et de communication modernes comme un élément indispensable des processus commerciaux.

Il est déterminé par la loi de quelle manière et à quelles fins les entreprises peuvent collecter, utiliser et communiquer les données à caractère personnel des collaborateurs, clients, partenaires et autres tiers. Ces lois ont également des incidences relevant du droit pénal. EFAFLEX protège les données à caractère personnel de ses collaborateurs, de ses clients, de ses partenaires et des tiers. En outre, EFAFLEX collecte, traite, utilise et enregistre des données à caractère personnel uniquement dans la mesure où elles sont nécessaires pour les activités commerciales régulées d'EFAFLEX et servent ses fins légitimes ou si cela est prescrit par la loi. La gestion des données est transparente pour la personne concernée et préserve ses droits d'accès, d'opposition, de blocage et de suppression.

Pour garantir une protection des données efficace, EFAFLEX a désigné des délégués à la protection des données externes et internes et a adopté des directives devant être respectées par tous les collaborateurs.

RESPECT DU CODE DE CONDUITE D'EFAFLEX

Le respect du Code de conduite d'EFAFLEX et d'autres instructions en vigueur est obligatoire pour tous les collaborateurs, y compris les directeurs et d'autres cadres dirigeants. L'entreprise ne tolérera pas les violations, qui peuvent avoir des conséquences disciplinaires et même des actions en justice. Il appartient à chaque supérieur hiérarchique de s'assurer que les collaborateurs d'EFAFLEX dont il est responsable connaissent et respectent le code de conduite d'EFAFLEX.

QUESTIONS

En cas d'incertitudes au sujet du comportement correct, le collaborateur doit en parler avec son supérieur hiérarchique, les interlocuteurs pour des questions de conformité, le département du personnel ou comité d'entreprise. Si cela ne suffit pas pour clarifier la situation, le collaborateur peut s'adresser à la direction. La démarche sera traitée de manière confidentielle.

EFAFLEX Tor- und Sicherheitssysteme GmbH & Co. KG

Fliederstraße 14

D -84079 Bruckberg

www.efaflex.com

Bruckberg, 30/09/2020